

LE POUVOIR DE L'INTÉRÊT COMPOSÉ

TOUT S'ADDITIONNE !



Le dicton populaire « l'avenir appartient à ceux qui se lèvent tôt » est encore plus vrai lorsque l'on considère les avantages de l'intérêt composé sur votre portefeuille de placement.

L'intérêt composé est le processus par lequel les revenus d'un actif, qu'il s'agisse de gains en capital ou d'intérêts, sont réinvestis pour générer des revenus additionnels au fil du temps.¹

C'est ce processus qui permet à votre argent de fructifier plus rapidement par rapport aux simples intérêts.

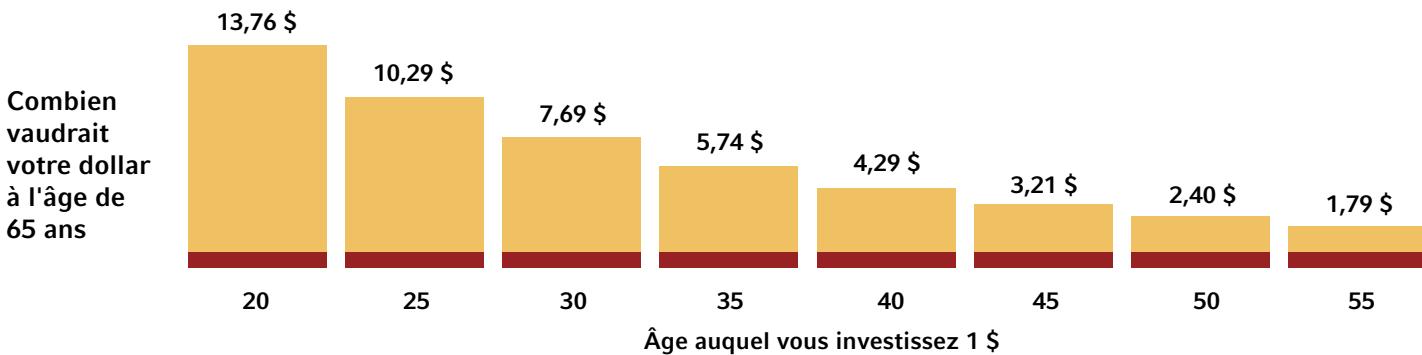
Les personnes qui possèdent une carte de crédit connaissent le rôle de l'intérêt composé lorsqu'elle joue contre elles. Regardez votre relevé de carte de crédit. À moins d'en avoir réglé le solde intégralement le mois précédent, les intérêts facturés s'ajoutent à votre total, et les intérêts du mois prochain sont facturés sur ce nouveau montant plus élevé, soit sur le capital plus l'intérêt. Cela continuera chaque mois jusqu'à ce que la totalité du solde soit payée. Au fil du temps, le montant total remboursé peut largement dépasser la dette initiale.

Maintenant, voyons comment vous pouvez faire jouer l'intérêt composé en votre faveur.

Le temps est votre meilleur allié pour exploiter le pouvoir de l'intérêt composé dans votre portefeuille de retraite. Même un petit pécule, lorsqu'il est constitué de bonne heure, peut se transformer en une somme importante au fil des années. Plus tôt dans votre vie professionnelle vous commencez à investir pour votre avenir, mieux vous vous en porterez.

Le tableau ci-dessous illustre ce concept. Il compare la valeur d'un placement de 1 \$ à 65 ans en fonction de l'âge que vous aviez au moment d'effectuer ce placement. Dans cet exemple, en supposant un taux de croissance annuel de 6 %, ce dollar investi à l'âge de 20 ans vaudra 13,76 \$ lorsque vous atteindrez l'âge habituel de la retraite. Au même taux de rendement, ce dollar investi à 40 ans atteint seulement 4,29 \$ à l'âge de 65 ans. S'il n'est jamais trop tard pour commencer à investir en vue de la retraite ou d'autres objectifs à long terme, plus vous commencez tôt, plus les avantages potentiels de l'intérêt composé sont importants : votre investissement travaille pour vous afin de vous aider à réaliser vos objectifs à long terme.

Commencez tôt / Faites travailler votre épargne-retraite pour vous



À titre d'illustration seulement. Suppose un taux de rendement de 6 %.

Faites travailler votre argent pour vous

En commençant à épargner pour la retraite alors que vous êtes jeune, vous bénéficiez d'une plus grande flexibilité financière, tout simplement parce que vous accumulez un pécule plus important. Il devient de plus en plus difficile d'essayer de se rattraper plus tard dans la vie. Vous pourriez alors être tenté de vous exposer à un risque d'investissement accru dans l'espoir d'obtenir un rendement supplémentaire. Cela pourrait dynamiser votre portefeuille si les marchés se redressent, mais si les marchés baissent, votre portefeuille plus risqué en pâtiendra probablement. En outre, si vous disposez d'un plus faible pécule tard dans la vie, vous pourriez être obligé d'épargner davantage, de continuer à travailler plus longtemps que prévu ou de dépenser moins d'argent à la retraite, autant de choix que la plupart d'entre nous préféreraient éviter.

¹ Source: Investopedia

COMMENCEZ TÔT POUR ÉVENTUELLEMENT :

Épargner moins
Dépenser plus à la retraite
Prendre votre retraite au moment prévu, ou même avant
Prendre des risques moins importants en matière de placements

SI VOUS COMMENCEZ TARD, VOUS POURRIEZ :

Cotiser davantage
Dépenser moins à la retraite
Remettre votre retraite à plus tard
Prendre plus de risques dans vos placements plus tard dans la vie, alors que vous devriez idéalement réduire le risque

Voyons comment l'intérêt composé fonctionne en étudiant trois investisseurs différents.

- **Vanessa Tôt** investit 10 000 \$ chaque année entre l'âge de 20 ans et 30 ans, soit un montant total de 110 000 \$. Ensuite, elle arrête d'épargner, mais garde son argent investi jusqu'à l'âge de 65 ans.
- **Viktor Tard** ne commence pas à investir avant l'âge de 30 ans. Cependant, il cotise 10 000 \$ par an sans faute jusqu'à ses 64 ans, soit un montant total de 350 000 \$ ou trois fois le montant que Mme Tôt a cotisé.
- **Victoria Prudente** commence à épargner tôt comme son amie Vanessa, à l'âge de 20 ans, mais elle continue à investir 10 000 \$ par an jusqu'à sa retraite à 65 ans. Elle a investi 450 000 \$, soit quatre fois plus que Mme Tôt, mais seulement environ 30 % de plus que M. Tard.

Dans cet exemple hypothétique, les trois investisseurs dégagent un taux de rendement annuel de 6 % sur leur portefeuille au fil du temps.

M. Tard a investi trois fois plus que Mme Tôt, mais son compte de retraite n'est que légèrement plus rempli que le sien. Mme Tôt a épargné pendant 10 ans seulement, tandis que M. Tard a épargné pendant 30 ans. Le meilleur scénario ici est celui de Mme Prudente, qui commence à économiser tôt et ne s'arrête jamais. Comme vous pouvez le constater, la valeur de son portefeuille de retraite dépasse largement celle des deux autres.

Tout ce qu'il fallait, c'était commencer tôt et maintenir l'investissement—deux stratégies relativement simples qui, ensemble, ont aidé Mme Prudente à se constituer un patrimoine substantiel.

Exploitez, vous aussi, le pouvoir de l'intérêt composé. En investissant plus tôt et en restant investi, vous pouvez avoir de meilleures chances d'atteindre vos objectifs financiers à long terme.



À titre d'illustration seulement. Suppose un taux de rendement de 6 %. Les projections ou autres renseignements générés par cette analyse concernant la probabilité de divers résultats d'investissement ne constituent qu'une hypothèse, ils ne correspondent pas à des résultats de placement réels et ne garantissent pas les résultats futurs.

Pour plus d'informations sur la façon dont Investissements Russell peut vous aider à poursuivre vos objectifs de placement, veuillez demander à votre conseiller ou visitez-nous à russellinvestments.com/ca/fr

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Les placements dans les fonds communs peuvent faire l'objet de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres charges. Avant d'investir, veuillez lire le prospectus. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et les rendements passés peuvent ne pas se reproduire.

Aucune partie du contenu de cette publication ne constitue des conseils juridiques, fiscaux, sur les titres ou de placement. Il ne s'agit pas non plus d'une opinion concernant la pertinence d'un placement ni une sollicitation de quelque type que ce soit. Ces renseignements doivent être utilisés tels quels. Investissements Russell Canada Limitée ne fait aucune déclaration et n'offre aucune garantie à l'égard de ces renseignements.

Nous vous rappelons que tous les investissements comportent certains niveaux de risque, y compris la perte possible du capital investi. Leurs performances ne sont généralement pas homogènes et peuvent même être négatives.

Pour tout type de portefeuille, les tentatives destinées à réduire les risques et à doper les rendements peuvent parfois limiter involontairement les performances. Le rééquilibrage du portefeuille peut avoir des incidences fiscales pour la partie imposable.

Investissements Russell est le nom commercial d'un groupe d'entreprises dotées d'une administration commune, incluant Investissements Russell Canada Limitée.

La propriété d'Investissements Russell se compose comme suit : une participation majoritaire de fonds gérés par TA Associates Management L.P. et une participation minoritaire de fonds gérés par Reverence Capital Partners L.P. Des employés d'Investissements Russell ainsi que Hamilton Lane Advisors, LLC détiennent également des participations minoritaires sans contrôle. Droits d'auteur © Investissements Russell Canada Limitée 2024. Tous droits réservés.

Frank Russell Company est le titulaire des marques de commerce Russell contenues aux présentes et de tous les droits de marque liés aux marques commerciales Russell, et autorise les membres du groupe d'entreprises Investissements Russell à les utiliser sous licence. Les membres du groupe d'entreprises Investissements Russell ne sont en aucune façon affiliés à Frank Russell Company ni à toute autre entité exploitée sous la marque « FTSE RUSSELL ».

Date de la première publication : janvier 2020 Modifié avril 2024

RETAIL-04077